



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

baccalauréat professionnel

Question écrite n° 76304

## Texte de la question

M. Xavier Bertrand appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur l'accès à la filière professionnelle "prévention et sécurité". L'accès au baccalauréat professionnel "prévention et sécurité" exige comme condition spécifique une expérience au sein d'un service d'incendie et de secours comme jeune sapeur pompier volontaire. Le candidat doit en effet acquérir la formation initiale des sapeurs pompiers professionnels de deuxième classe pour pouvoir être diplômé. L'expérience montre que certains SDIS n'ont pas la capacité d'accueillir autant de volontaires que de postulants à cette filière - qui donne pourtant accès à des débouchés variés, parfois sans aucun rapport avec la sécurité incendie ; citons à cet égard les transporteurs de fonds ou la gendarmerie. Les élèves déplorent que cette condition fasse indûment office de filtre de sélection à l'entrée dans cette filière. Aussi, souhaiterait-il connaître les mesures qui pourraient être engagées pour faciliter l'accès à cette voie professionnelle.

## Texte de la réponse

Les difficultés d'accès au baccalauréat professionnel « Sécurité-prévention », créé en 2006, sont une préoccupation de l'ensemble des partenaires concernés, et, bien entendu, des services du ministère de l'éducation nationale. Parmi les problèmes rencontrés figurent en effet les conditions d'accès au diplôme, et les modalités de participation des services départementaux d'incendie et de secours (SDIS) à la formation des jeunes. C'est pourquoi, dans le cadre des travaux de rénovation du baccalauréat professionnel qui vont s'engager prochainement, la 11e commission professionnelle consultative « Transport, logistique, sécurité et autres services » a demandé au groupe de travail de s'attacher prioritairement à cette question. Il s'agira d'explorer toutes les voies permettant de faciliter la mise en oeuvre de la formation menant à ce diplôme, à partir de l'analyse approfondie des difficultés rencontrées par les différentes parties prenantes : élèves, enseignants, professionnels, ministères en charge de l'intérieur et de la défense... Il est notamment prévu, dès le dernier trimestre de l'année 2010, d'organiser une réunion entre les différents départements ministériels concernés sur ce dossier, afin de cerner les attentes de chacun des partenaires et de définir une politique globale d'organisation de la formation et des périodes en milieu professionnel.

## Données clés

**Auteur :** [M. Xavier Bertrand](#)

**Circonscription :** Aisne (2<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 76304

**Rubrique :** Enseignement technique et professionnel

**Ministère interrogé :** Éducation nationale

**Ministère attributaire :** Éducation nationale

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 13 avril 2010, page 4157

**Réponse publiée le** : 5 octobre 2010, page 10880